

Portefeuille de revenu équilibré Sentry - Série B

25 juin 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (le «fonds») que vous devez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu		Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Code(s) du fonds (\$CA) :	FAR : CIG 51050 FR : CIG 53050	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Date de création de la série :	16 septembre 2014	Distributions :	Mensuelles. Dividendes et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2019 :	289,79 millions \$	Placement minimal :	Initial 500 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,31 %		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Portefeuille de revenu équilibré Sentry cherche à procurer un revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2019)

1. Fci privée titres revenu fixe de base can Sentry I	34,35 %
2. Fiducie privée actions revenu américaines Sentry I	17,86 %
3. Fiducie privée actions revenu canadiennes Sentry I	14,00 %
4. Sentry International Equity Income Private Trust I	13,11 %
5. Fci privé titres revenu fixe rdmt éle mond Sentry I	9,89 %
6. Fiducie privée infrastructures mondiales Sentry I	3,86 %
7. Fiducie privée d immobilier mondial Sentry série I	3,82 %
8. Fiducie privée d énergie Sentry - série I	1,47 %
9. Fiducie privée de métaux précieux Sentry - série I	1,19 %
10. Espèces et quasi-espèces	0,45 %

Pourcentage total des dix principaux placements **100,00 %**

Nombre total de placements **10**

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Répartition des placements (au 30 avril 2019)

Actions américaines	19,20 %
Obligations du gouvernement canadien	18,10 %
Actions internationales	16,70 %
Actions canadiennes	16,10 %
Obligations de sociétés étrangères	13,30 %
Obligations de sociétés canadiennes	9,50 %
Espèces et équivalents	3,30 %
Unités de fiducies de revenu	3,30 %
Hypothèques	0,40 %
Obligations de gouvernements étrangers	0,10 %

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique «Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?» dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

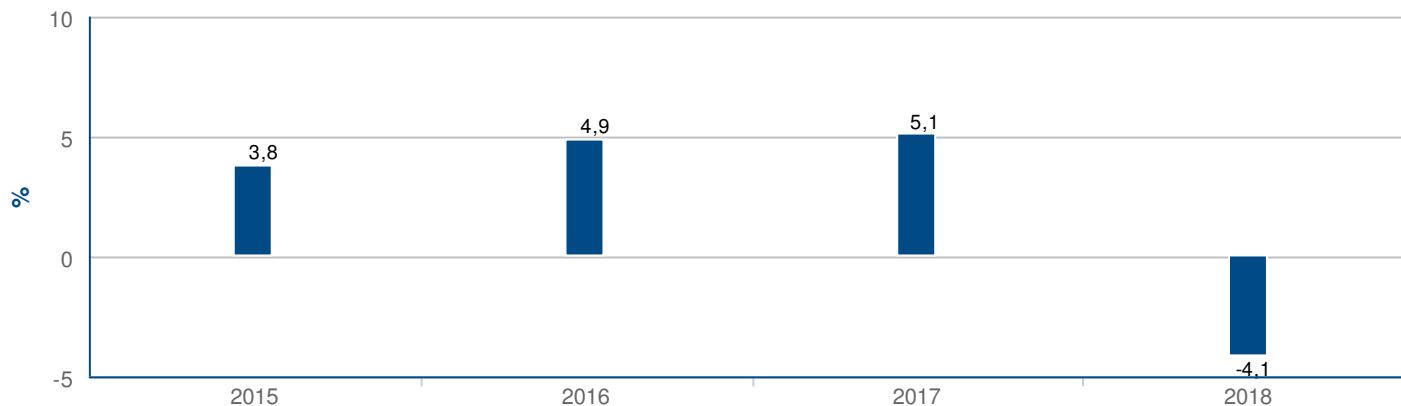
Portefeuille de revenu équilibré Sentry - Série B

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série B du fonds au cours des 4 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du fonds. Le 1er avril 2016, les titres de série A souscrits selon les options avec FAR, FR ou FR2 sont devenus des titres de série B du fonds. Les données sur les rendements présentées ci-dessous englobent les rendements des titres de série A avant le 1er avril 2016.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel des titres de série B du fonds au cours des 4 dernières années. Le fonds a perdu de la valeur pendant 1 de ces 4 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série B du fonds sur 3 mois au cours des 4 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	6,0 %	31 mai 2016	Votre placement aurait augmenté à 1 060 \$.
Pire rendement	-5,9 %	31 décembre 2018	Votre placement aurait chuté à 941 \$.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les titres de série B du fonds à la date de création de la série détenait 1 184 \$ au 30 avril 2019, ce qui donne un rendement annuel composé de 3,7 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible
- cherchez à obtenir une source régulière de revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme
- souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements
- n'êtes pas touché par la fluctuation des cours à court terme
- prévoyez conserver votre placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Portefeuille de revenu équilibré Sentry - Série B

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série B du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des titres de série B du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition reportés (FAR)	Si vous vendez :	0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, CI Investments Inc. verse à la société de votre représentant une commission pouvant atteindre 5,00 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à CI Investments Inc. Une fois que vous aurez détenu vos titres pour la durée du barème des frais d'acquisition reportés, ils seront automatiquement échangés contre des titres de série A sur une base trimestrielle (reportez-vous à la rubrique «Frais du fonds» ci-dessous pour plus de détails). Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds géré par CI Investments Inc. achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le calendrier des frais d'acquisition reportés habituels est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce calendrier continueront de s'appliquer. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés habituels, sous réserve de certaines restrictions (« droit de rachat sans frais de 10 % »). Le nombre de titres visés par votre droit de rachat sans frais de 10 % sera réduit d'un nombre de titres équivalent au nombre de titres que vous auriez reçus si vous aviez investi les distributions au comptant que vous avez reçues au cours de l'année. Si vous exercez votre droit de rachat de 10 % et que vous faites racheter vos titres avant l'échéance prévue des frais d'acquisition reportés habituels, vos frais d'acquisition reportés habituels calculés lors d'un rachat complet seraient les mêmes que si vous n'aviez pas fait racheter des titres aux termes de votre droit de rachat sans frais de 10 %.
	moins de 1 an après l'achat : 5,50 %		
	moins de 2 ans après l'achat : 5,00 %		
	moins de 3 ans après l'achat : 5,00 %		
	moins de 4 ans après l'achat : 4,00 %		
	moins de 5 ans après l'achat : 4,00 %		
	moins de 6 ans après l'achat : 3,00 %		
	moins de 7 ans après l'achat : 2,00 %		
après 6 ans : 0,00 %			
Frais d'acquisition réduits (FR)	Si vous vendez :	0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition réduits sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission d'au plus 3,00 %. Les frais d'acquisition réduits que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. Une fois que vous aurez détenu vos titres pour la durée du barème des frais d'acquisition reportés, ils seront automatiquement échangés contre des titres de série A sur une base trimestrielle (reportez-vous à la rubrique « Frais du fonds » ci-dessous pour plus de détails). Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le calendrier des frais d'acquisition réduits est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer.
	pendant les 18 premiers mois : 3,00 %		
	dans les 18 mois qui suivent : 2,50 %		
	moins de 3 ans après l'achat : 2,00 %		
	après 3 ans : 0,00 %		

Portefeuille de revenu équilibré Sentry - Série B

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série.

Au 31 mars 2019, les frais des titres de série B du fonds s'élevaient à 2,35 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration et certains frais du fonds de la série.	2,31 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,04 %
Frais du fonds	2,35 %

Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable se rapportant aux options avec frais d'acquisition reportés ou frais réduits sera écoulé, vos titres de série B seront automatiquement échangés sur une base trimestrielle suivant la date où le barème des frais de rachat applicable arrive à échéance, contre des titres de série A, qui (a) ont des frais de gestion et des frais d'administration combinés qui sont les mêmes ou inférieurs ; (b) donnent droit à des réductions des frais de gestion en fonction de l'actif détenu ; et (c) ne sont pas assujettis aux frais de rachat applicables aux options avec frais d'acquisition reportés ou réduits.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres de série B du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. CI Investments Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant (ou courtier exécutant). Elle est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Au moment de l'échange automatique des titres de série B contre des titres de série A, votre représentant pourrait recevoir une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition reportés	Jusqu'à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement lorsque le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable sera écoulé, et jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement par la suite.	Jusqu'à 2,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie annuellement lorsque le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable sera écoulé, et jusqu'à 10,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie annuellement par la suite.
Frais d'acquisition réduits	Aucune commission de suivi la première année, jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement la deuxième et la troisième années, et jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement par la suite.	Aucune commission de suivi la première année, jusqu'à 5,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie la deuxième et la troisième années, et jusqu'à 10,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie annuellement par la suite.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais de reclassement	Si vous transférez des titres de série B ou BT à une série différente de titres du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres de série B ou BT selon une option avec frais d'acquisition reportés, frais d'acquisition réduits ou frais d'acquisition réduits 2. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous devriez payer pour faire racheter vos titres de série B ou BT.
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.

2, rue Queen Est, 20e étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7
Tél. : 1-800-792-9355
servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.